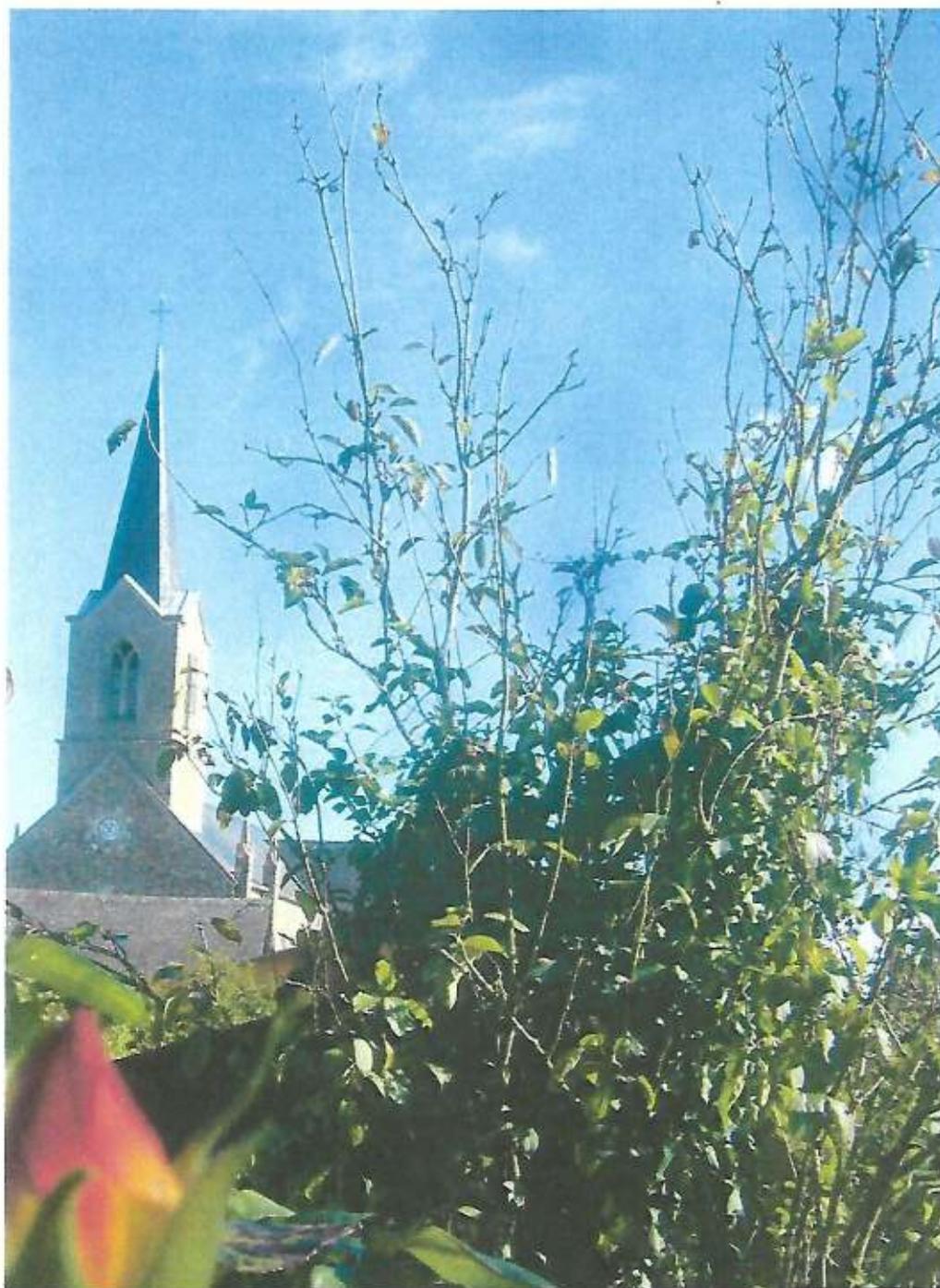


B
U
L
L
E
T
I
N

M
U
N
I
C
I
P
A
L

2
0
1
2

LA ROUAUDIERE



Mairie : Tél/fax : 02 43 06 54 67 – courriel : mairie.la.rouaudiere@wanadoo.fr



LE MOT DU MAIRE, Patrice BOISSEAU

L'année 2012 rentrera dans les annales puisque les travaux d'aménagement du bourg commenceront dès la fin du mois de mars.

Comme je vous l'ai présenté lors des vœux du Conseil Municipal, les travaux envisagés porteront sur trois points :

- Rendre la traversée de notre agglomération plus sûre
- Rendre son accessibilité et celle des bâtiments publics, aux personnes à mobilité réduite
- Et enfin, embellir notre village en lui créant un centre bourg différencié par la pose de matériaux de qualité et un parvis jouxtant l'entrée de l'église.

D'ores et déjà, je sollicite votre compréhension et votre patience pour les désagréments occasionnés par ces réalisations que vous devrez supporter pendant quelques mois.

D'autres travaux seront prévus sur l'éclairage public : installation de nouvelles crosses et de nouveaux luminaires moins énergivores ; une serre viendra compléter l'atelier communal.

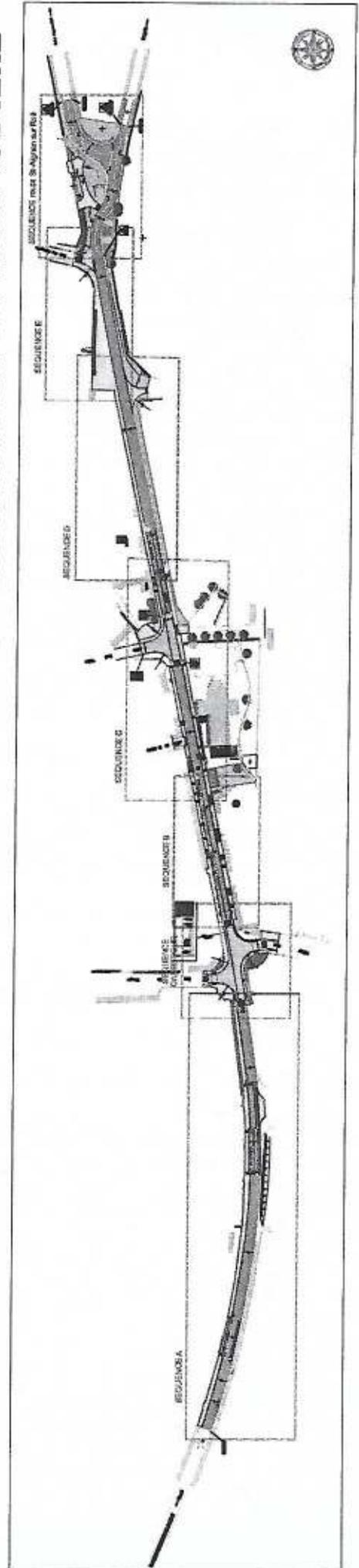
D'autre part, une réflexion importante vient de s'ouvrir sur l'avenir de notre école qui accueille actuellement plus d'une trentaine d'enfants.

L'Inspection Académique nous demande de nous rapprocher d'un autre établissement scolaire pour regrouper nos effectifs. Cette opportunité peut nous permettre de pérenniser nos deux classes.

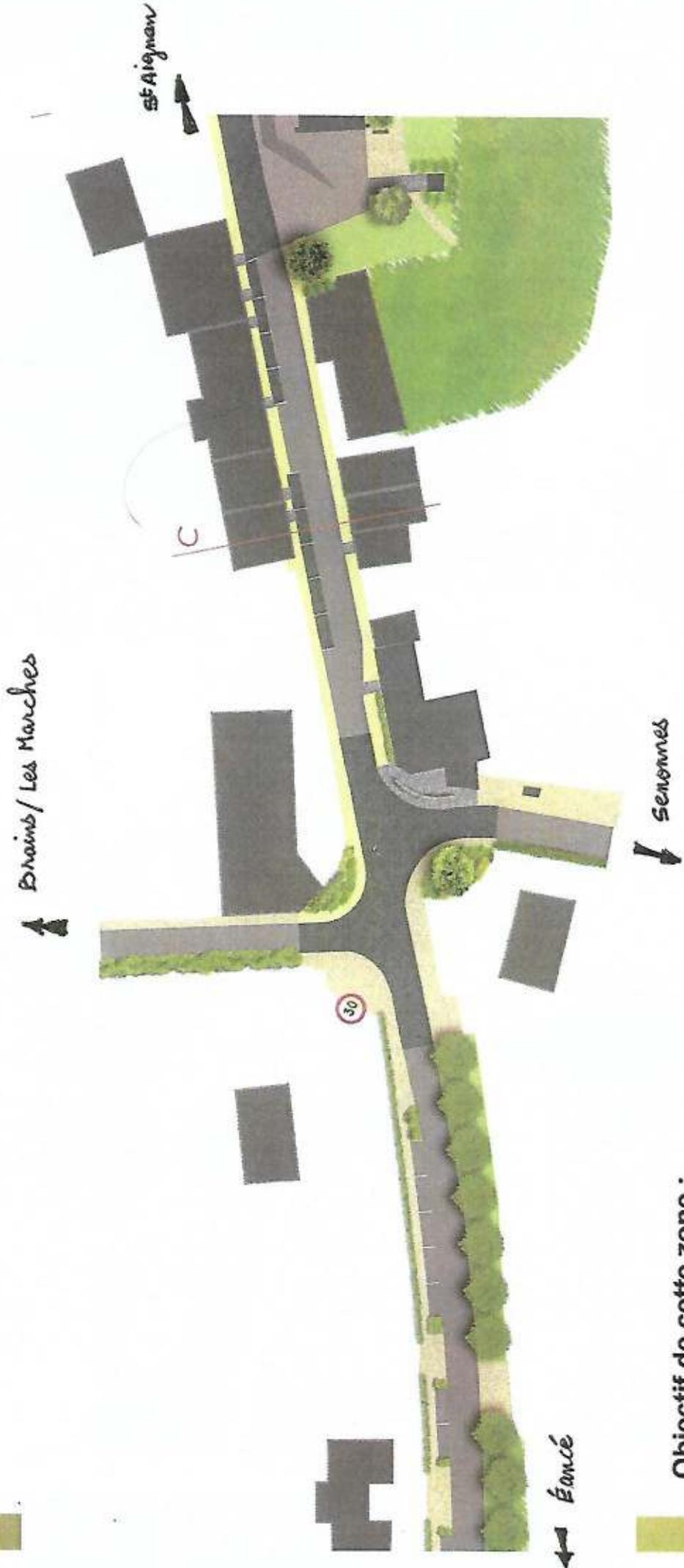
La discussion est ouverte avec les élus et les parents d'élèves de la commune de Congrier. S'ils acceptaient, la notion de solidarité sur notre territoire ne serait pas un vain mot...

Nos objectifs sont les vôtres, leur réalisation n'est possible qu'avec le soutien de tous, c'est pourquoi, je remercie encore toutes les personnes qui œuvrent pour la bonne conduite des affaires municipales.

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE L'AGGLOMÉRATION DE LA ROUAUDIÈRE



Le croisement de la RD 139 et de la RD 232



Objectif de cette zone :

- Priorité aux piétons,
- Début de la zone 30km/h.

Zoom sur la place de l'Eglise
et la place de la Mairie
centre bourg



L'entrée depuis Saint Aignan



Objectif de cette zone :

- Faire ralentir les automobilistes entrant dans le village,
- Faciliter l'accès piétonnier aux terrains de sports.

SOMMAIRE

Le mot du Maire	Page 1
Aménagement du bourg	Pages 2 à 5
Sommaire	Page 6
Informations Mairie	Page 7
Budget Communal 2011	Pages 8 et 9
Délibérations du Conseil Municipal	Pages 10 à 32
Tarif de locations des salles	Page 33
Budget CCAS 2011	Pages 34 et 35
Etat Civil / Palmarès des Maisons Fleuries	Page 36
Bibliothèque	Page 37
Ecole Elémentaire Publique	Pages 38 et 39
Association des Parents d'Elèves / Comité des Fêtes	Page 40
Rétrospective "ST Georges" day 2011	Page 41
AS Roaldérienne	Page 42
Club des Bons Amis	Page 43
Anciens Combattants	Page 44
Opération Argent de Poche	Page 45
Annexes	

INFORMATIONS MAIRIE

Heures d'ouverture au public assurées par Mme Joëlle LOUIN :

Le mardi : 9h – 12h
Le mercredi : 14h – 18h
Le vendredi : 9h – 12h

Adresse :

12 rue du Maine

53 390 LA ROUAUDIÈRE

Tél /fax : 02 43 06 54 67

mairie.la.rouaudière@wanadoo.fr

Le maire et les adjoints peuvent vous recevoir sur rendez-vous.

Le maire,

Boisseau Patrice : 02 43 06 68 63

Les adjoints,

Colas Christine : 02 43 06 64 48

Rossignol Didier : 02 43 06 54 73

Heuzé Philippe : 02 43 06 90 35

Documents nécessaires pour :

Une carte d'identité

- Ancienne Carte d'identité plastifiée
- 2 photos d'identité (normalisées)
- 1 justificatif de domicile de moins de trois mois
- Copie de pièce d'identité de l'hébergeant et attestation sur l'honneur pour les majeurs domiciliés chez les parents.

Un passeport biométrique

S'adresser à la mairie de CRAON.

Pour toute demande de permis de conduire et carte grise : Il vous est désormais demandé de contacter directement la préfecture (LAVAL).

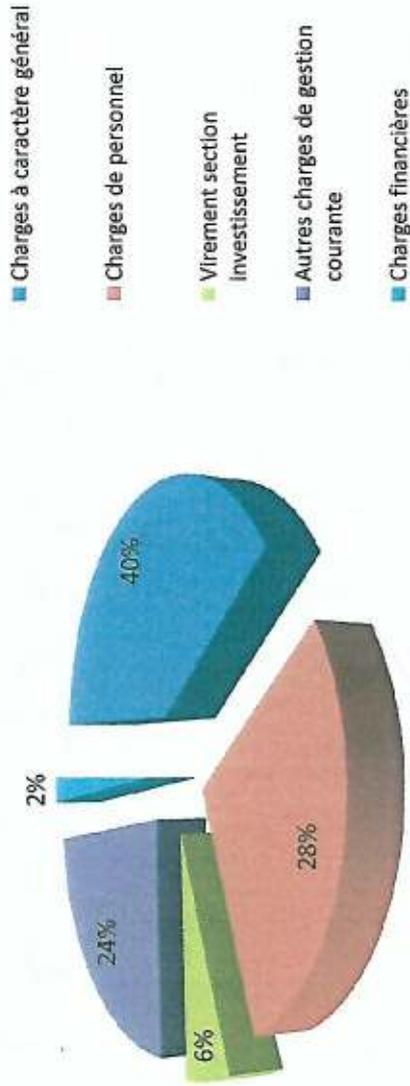
Recensement militaire : Filles ou garçons doivent se présenter à la mairie dans le mois de leur 16^{ème} anniversaire, munis du livret de famille des parents et de leur carte d'identité.

Cette démarche permet de s'inscrire aux examens et aux concours soumis au contrôle de l'autorité publique, de participer à la journée d'appel de préparation à la défense et d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales, dès 18 ans.

BUDGET COMMUNAL 2011 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Intitulé charges	Proposition 2011
Charges à caractère général	121 958,22 €
Charges de personnel	87 287,00 €
Virement section investissement	18 006,56 €
Autres charges de gestion courante	73 135,81 €
Charges financières	6 000,00 €
TOTAL DEPENSES 2011	306 387,59 €

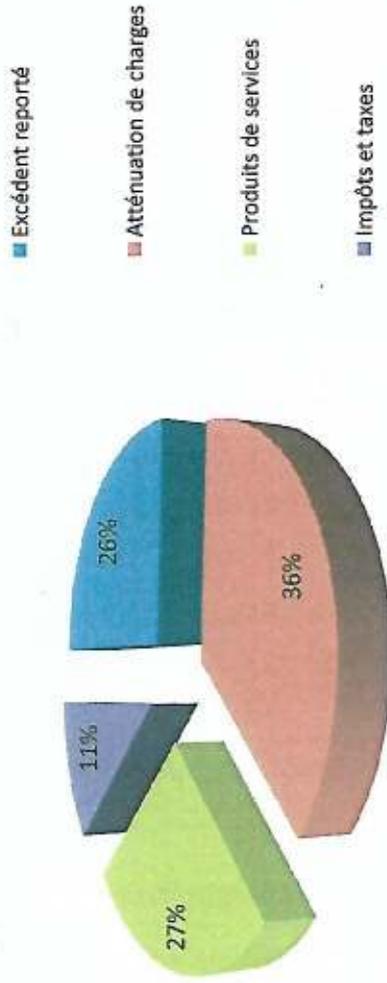
**BUDGET COMMUNAL 2011
Dépenses de fonctionnement**



BUDGET COMMUNAL 2011 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Intitulé	Proposition 2011
Excédent reporté	78 623,95 €
Impôts et taxes	110 172,00 €
Dotations et subventions	82 087,00 €
Autres produits de gestion courante	35 504,64 €
TOTAL RECETTES 2011	306 387,59 €

**BUDGET COMMUNAL 2011
Recettes de fonctionnement**



LA ROUAUDIERE BUDGET 2011 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Intitulé charges	Proposition 2011
Remboursement d'emprunt	30 600,00 €
Equipement	433 537,56 €
Autres	2 310,00 €
TOTAL DEPENSES 2011	466 447,56 €

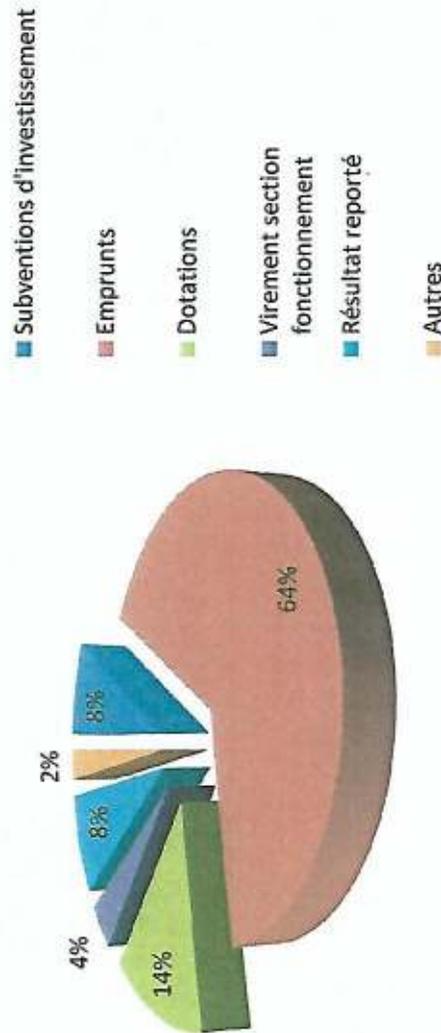
**LA ROUAUDIERE - BUDGET 2011
dépenses d'investissement**



LA ROUAUDIERE BUDGET 2011 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Intitulé	Proposition 2011
Subventions d'investissement	34 833,00 €
Emprunts	300 000,00 €
Dotations	64 423,89 €
Virement section fonctionnement	18 006,56 €
Résultat reporté	37 772,53 €
Autres	11 411,58 €
TOTAL RECETTES 2011	466 447,56 €

**LA ROUAUDIERE - BUDGET 2011
recettes d'investissement**



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du **mardi 18 JANVIER 2011**

L'an deux mil onze, le dix huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Étaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, Mmes COLAS, BRÉHIER
Étaient excusé(e)s : Mmes GAROT, TOUCHET et Mr BOUKEF

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune de COMBRÉE demande à pouvoir bénéficier d'une prestation de repas en fabrication sur place.

Il est donc nécessaire de délibérer en tant que membre du groupement de commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Vu la convention constitutive du groupement de commande pour la restauration scolaire de la région de Pouancé – Combrée, et notamment son article 1 ;

Considérant la demande de la commune de COMBRÉE, membre du Groupement, de pouvoir bénéficier de fourniture de repas en fabrication sur place ;

Vu la proposition d'avenant présentée par Océane de Restauration ;

Vu l'avis favorable du Groupement lors de l'assemblée Générale extraordinaire du 22/12/2010 ;

- Accepte la modification de l'article 1 de la Convention en supprimant la mention « en liaison froide ».
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention constitutive.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du **mardi 18 JANVIER 2011**

L'an deux mil onze, le dix huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Étaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, Mmes COLAS, BRÉHIER
Étaient excusé(e)s : Mmes GAROT, TOUCHET et Mr BOUKEF

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : CONVENTION DE NUMÉRISATION ET DE MISE A JOUR DE LA BASE DE DONNÉES DES PLANS LOCAUX D'URBANISME

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que par délibération en date du 13 décembre 2010, le Conseil de Communauté a approuvé la convention de numérisation et de mise à jour de la base de données des plans locaux d'urbanisme, conclue avec la DDT.

La convention a pour objet de définir :

- la primo – numérisation des documents d'urbanisme
- la mise à jour de la base de données
- les conditions d'usage et de diffusion de la base de données

La primo – numérisation est réalisée dans le cadre du programme GEOPAL avec une maîtrise d'œuvre DDT. Pour les communes, cette numérisation des documents actuels est gratuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la convention de numérisation et de mise à jour de la base de données des plans locaux d'urbanisme
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 15 FÉVRIER 2011

L'an deux mil onze, le quinze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Étaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, BOUKEF, Mmes COLAS, BRÉHIER GAROT
Étaient excusé(e)s : Mme TOUCHET

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : SUBVENTIONS 2011

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter comme suit, les subventions 2011 :

COMICE AGRICOLE	80 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE	16 €
CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT	25 €
SCOUTS DE FRANCE	25 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	45 €
CROIX D'OR	16 €
SYNDICAT D'INITIATIVE	40 €
SPA	20 €
AS LA ROUAUDIÈRE	260 €
COMITÉ DES FÊTES	80 €
CLUB 3 ^{ème} ÂGE	50 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	580 €
USEP	30 €
MFR CRAON	15 €

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 15 FÉVRIER 2011

L'an deux mil onze, le quinze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Étaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, BOUKEF, Mmes COLAS, BRÉHIER GAROT
Étaient excusé(e)s : Mme TOUCHET

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR D'UN TITRE SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au départ de la commune, d'une famille, la redevance assainissement 2009 n'a pu être recouvrée par la comptable du Trésor. Celle-ci nous a fait savoir que la somme étant trop faible, un contentieux est impossible. Elle demande donc la mise en non - valeur de ce titre pour la somme de 39 € 02.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'admission en non valeur du titre d'un montant de 39 € 02
- autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 15 FÉVRIER 2011

L'an deux mil onze, le quinze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etalent présent(e)s : MM. HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, BOUKEF, Mmes COLAS, BRÉHIER GAROT
Etalent excusé(e)s : Mme TOUCHET

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : VAISSELLE CASSÉE LORS DE LA LOCATION DE LA SALLE

Monsieur le Maire signal au Conseil Municipal que très souvent de la vaisselle est cassée lors de repas, et qu'il convient de faire payer les locataires de la salle si des pièces sont manquantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de faire payer aux locataires de la salle socio - culturelle et du manoir, toute pièce manquante, selon le barème suivant :

- Assiettes plates, creuse ou dessert.....	2 € 00
- Tasse, sous-tasse.....	1 € 00
- Couvert (par pièce manquante).....	1 € 00
- Verre.....	1 € 50
- Pichet eau, coupelle, ravier.....	1 € 50
- Corbeille pain, pichet inox.....	10 € 00
- Plat inox, légumier ou saucier.....	15 € 00

- autorise le maire à signer les titres de recettes correspondants

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 15 FÉVRIER 2011

L'an deux mil onze, le quinze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etalent présent(e)s : MM. HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, BOUKEF, Mmes COLAS, BRÉHIER GAROT
Etalent excusé(e)s : Mme TOUCHET

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : INSCRIPTIONS ÉCOLES EXTÉRIEURES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 30 novembre 2010, il avait été pris une délibération au sujet des inscriptions dans les écoles extérieures à la commune.

Suite à cette délibération, Monsieur le Sous-Préfet avertit par courrier le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de retirer celle-ci pour illégalité car elle pose le principe d'un refus systématique sans évoquer la capacité d'accueil ou les cas dérogatoires.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de reformuler cette délibération en y introduisant les Articles prévus, ainsi que les cas dérogatoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que :

- la commune étant pourvue d'installation permettant d'accueillir les enfants de la maternelle au primaire, n'est pas tenue de participer aux charges de fonctionnement d'écoles situées sur le territoire
- que toutefois, au vu de l'article L.212-8 du Code de l'éducation, la commune peut être dans l'obligation de participer au frais de fonctionnement d'une école publique située dans une autre commune lorsque l'inscription de l'enfant trouve son origine dans l'un des 3 cas dérogatoires suivants :
 - o le père et la mère ou les tuteurs légaux de l'enfant exercent une activité professionnelle et la commune de résidence n'assume pas la restauration ou la garde des enfants
 - o l'état de santé de l'enfant nécessite une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés ne pouvant être assurés dans la commune de résidence
 - o le frère ou la sœur de l'enfant sont inscrits, durant la même année scolaire, dans cette école.
- la délibération du 30 novembre est annulée et remplacée par la délibération de ce jour.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 15 FÉVRIER 2011

L'an deux mil onze, le quinze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Étaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, BOUKEF, Mmes COLAS, BRÉHIER GAROT
Étaient excusé(e)s : Mme TOUCHET

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : REDEVANCE MODERNISATION RESEAU COLLECTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune paye une redevance modernisation réseau collecte, à l'Agence de l'Eau, basée sur le M3 consommé et dont le prix varie chaque année. La commune est en droit de réclamer à chaque abonné de l'agglomération de payer cette redevance à la commune.
Pour l'année 2010, le montant s'élève à 0.108 € le M3.
Il demande l'avis du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de facturer la redevance modernisation réseau de collecte au prix de 0.108 € le M3 pour l'année 2010.
- cette redevance s'effectuera avec la redevance assainissement au mois de mars 2011
- d'autoriser le Maire à faire émettre les titres correspondants.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 15 FÉVRIER 2011

L'an deux mil onze, le quinze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Étaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, BOUKEF, Mmes COLAS, BRÉHIER GAROT
Étaient excusé(e)s : Mme TOUCHET

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : REMBOURSEMENT BRIS BAIE VITRÉ SALLE SOCIO CULTURELLE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que lors d'un mariage, une personne a cassé une baie vitrée de la salle socio culturelle. Elle a fait le nécessaire auprès de son assurance qui a remboursé une partie de la baie, le restant étant à sa charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le remboursement de la réparation de la baie vitrée et d'encaisser les deux chèques reçus
- d'autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre et de le signer

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 29 mars 2011

L'an deux mil onze, le vingt neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, BOUKEF, Mmes COLAS, TOUCHET, BRÉHIER
Etaient excusé(e)s : Mme GAROT

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ DU BOURG

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au choix du maître d'œuvre, Cabinet PLAINE ÉTUDE de Changé, il est nécessaire de délibérer sur le principe d'aménagement du bourg et de faire les demandes de subventions auprès des services de l'État concernés.

Il demande l'avis de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'accepter le dossier d'aménagement du bourg et de programmer les dépenses dans son budget primitif (étalées sur trois ans)
- demande à Monsieur le Maire de faire les demandes de subventions au Conseil Général et à la Préfecture.
- autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 29 mars 2011

L'an deux mil onze, le vingt neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, BOUKEF, Mmes COLAS, TOUCHET, BRÉHIER
Etaient excusé(e)s : Mme GAROT

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2010

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 29 mars 2011

L'an deux mil onze, le vingt neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Étaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, BOUKEF, Mimes COLAS, TOUCHET, BRÉHIER
Étaient excusé(e)s : Mme GAROT

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2010

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 29 mars 2011

L'an deux mil onze, le vingt neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Étaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, BOUKEF, Mimes COLAS, TOUCHET, BRÉHIER
Étaient excusé(e)s : Mme GAROT

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

OBJET : REMBOURSEMENT DE GROUPAMA A LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au changement de contrat pour l'assurance des maisons de la commune, chez le même prestataire Groupama, la suppression de l'ancien contrat a été omise et la commune a trop versé de cotisation.

GROUPAMA a donc fait parvenir un chèque de remboursement du trop perçu et Monsieur le Maire demande donc l'avis de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- accepte le remboursement par chèque d'un montant de 3 558 € 64
- autorise Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant à cette somme.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 29 mars 2011

L'an deux mil onze, le vingt neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Étaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, BOUKEF, Mmes COLAS, TOUCHET, BRÉHIER

Étaient excusé(e)s : Mme GAROT

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 19 avril 2011

L'an deux mil onze, le dix neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Étaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, DOINEAU, Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET, GAROT

Étaient excusé(e)s : MM HEUZÉ, BOUKEF

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : CAMPAGNE DE REMPLACEMENT SOURCE BF

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet

d'éclairage public relative au dossier cité en objet.

Le SDEGM propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :



Qté	Tarif HT	Coût HT	Participation HT du SDEGM	Participation HT de la commune
Lanterne 7	497,00 €	3 479,00 €	1 589,00 €	1 890,00 €
Crosse 7	100,00 €	700,00 €	280,00 €	420,00 €
TOTAL		4 179,00 €	1 869,00 €	2 310,00 €

Le SDEGM finance cette opération, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT constitue la participation à charge de la commune.

La TVA ainsi que le FCTVA seront pris en charge et récupérés par le SDEGM

Ces explications entendues, le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le projet et décide de contribuer aux financements proposés par le SDEGM selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime dérogatoire

A l'issue des travaux, acquittement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public sous forme de **Fonds de concours** d'un montant de :

2 310,00 €
Imputation budgétaire en **dépense**
d'investissement au compte **20415**

- inscrit à son budget les dépenses afférents dans la section correspondant à son choix.

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2010 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2010 présente un excédent de fonctionnement de **142 047.84 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de répartir cette somme comme suit :

- affectation à la section d'investissement au 1068 € **63 423.89 €**
- maintien à la ligne R 002 de la section de fonctionnement ... **78 623.95 €**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 19 avril 2011

L'an deux mil onze, le dix neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, DOINEAU, Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET, GAROT
Etaient excusé(e)s : MM HEUZÉ, BOUKEF

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : REDEVANCE France TELECOM 2011

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que France Télécom verse annuellement une redevance pour l'occupation du domaine public routier. Les tarifs proposés sont les suivants :

- Artère aérienne : 49 € 29 le km
- Artère en sous – sol : 36 € 94 le km
- Emprise au sol : 24 € 64 le m²

Il demande l'avis de l'assemblée et propose de faire émettre un titre avec les tarifs précédents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter les tarifs comme suit :

- Artère aérienne : 14.696 x 49 € 29 = 724 € 37
- Artère en sous – sol : 0.056 x 36 € 94 = 2 € 07
- Emprise au sol : 1.50 x 23 € 69 = 36 € 96

- autorise le maire à émettre un titre d'un montant total de **763 € 40** dans le cadre de la redevance France Télécom 2011.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 19 avril 2011

L'an deux mil onze, le dix neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, DOINEAU, Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET, GAROT
Etaient excusé(e)s : MM HEUZÉ, BOUKEF

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : REDEVANCE ERDF 2011

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que conformément aux articles L 2333-84 et R 2333-105 du Code Générale de Collectivités Territoriales, le concessionnaire ERDF est tenu de s'acquitter auprès des communes, des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution électrique. Le Décret n° 2002 – 409 du 26 mars 2002 a précisé les modalités de calculs de cette redevance. Pour 2011, le montant de la redevance est de 183 €.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- accepte le montant de 183 € pour la redevance de ERDF pour l'année 2011

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 19 avril 2011

L'an deux mil onze, le dix neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Étaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, DOINEAU, Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET, GAROT
Étaient excusé(e)s : MM HEUZÉ, BOUKEF

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – « AIDES EXCEPTIONNELLES AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter, auprès du Ministère de l'Intérieur, une subvention de 15 000 € sur le programme 122, action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » de la Mission « Relations avec les Collectivités territoriales » en vue de réaliser l'Aménagement et la mise en sécurité de la traverse du Bourg de la commune dont le coût s'élève à 334 448 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- sollicite la dite subvention auprès du Ministre de l'Intérieur.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 19 avril 2011

L'an deux mil onze, le dix neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Étaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, DOINEAU, Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET, GAROT
Étaient excusé(e)s : MM HEUZÉ, BOUKEF

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE A LA SCOLARISATION D'ENFANTS DANS UNE AUTRE COMMUNE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la participation financière de la commune de résidence à la scolarisation d'enfants dans une autre commune est obligatoire lorsque la capacité d'accueil de ses établissements scolaires ne permet pas la scolarisation des enfants concernés ou lorsque ces derniers relèvent de l'un des cas dérogatoires prévus aux articles L 442-5-1 ou R212-21 du code de l'éducation :

ART L 442-5-1

La contribution de la commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre commune dans une classe élémentaire d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une des écoles publiques de la commune d'accueil.

En conséquence, cette contribution revêt le caractère d'une dépense obligatoire lorsque la commune de résidence ou, dans des conditions fixées par décret, le regroupement pédagogique intercommunal auquel elle participe ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève concerné dans son école publique ou lorsque la fréquentation par celui-ci d'une école située sur le territoire d'une autre commune que celle où il est réputé résider trouve son origine dans des contraintes liées :

1° Aux obligations professionnelles des parents, lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ;

2° A l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune ;

3° A des raisons médicales.

Lorsque la contribution n'est pas obligatoire, la commune de résidence peut participer aux frais de fonctionnement de l'établissement sans que cette participation puisse excéder par élève le montant de la contribution tel que fixé au dernier alinéa.

Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 19 avril 2011

L'an deux mil onze, le dix neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : M M ROSSIGNOL, DOINEAU, Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET, GAROT
Etaient excusé(e)s : M M HEUZÉ, BOUKEF

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : EMPRUNT AU CREDIT AGRICOLE POUR AMENAGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine un prêt de 300 000 € destiné à financer l'Aménagement du bourg.
Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt de 300 000 €, destiné à financer les dépenses nouvelles en matière d'Aménagement et de mise en sécurité de la traverse du bourg de La Rouaudière, pour un montant HT de 610 000 € et ce aux conditions suivantes :

Montant : 300 000 €

Taux Fixe : 4,70 %

Durée : 20 ans

Périodicité : Trimestrielle

- prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
- prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances,
- confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Patrice BOISSEAU, Maire de La Rouaudière, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

base des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil, sans que le montant de la contribution par élève puisse être supérieur au coût qu'aurait représenté pour la commune de résidence l'élève s'il avait été scolarisé dans une de ses écoles publiques. En l'absence d'école publique, la contribution par élève mise à la charge de chaque commune est égale au coût moyen des classes élémentaires publiques du département.

ART R212-21

La commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune dans les cas suivants :

- 1° Père et mère ou tuteurs légaux de l'enfant exerçant une activité professionnelle lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou l'une seulement de ces deux prestations ;
- 2° Etat de santé de l'enfant nécessitant, d'après une attestation établie par un médecin de santé scolaire ou par un médecin agréé au titre du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence ;
- 3° Frère ou soeur de l'enfant inscrit la même année scolaire dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique de la commune d'accueil, lorsque l'inscription du frère ou de la soeur dans cette commune est justifiée :

a) Par l'un des cas mentionnés au 1° ou au 2° ci-dessus ;

b) Par l'absence de capacité d'accueil dans la commune de résidence ;

c) Par l'application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 212-8.

Vu la situation de l'enfant LEGRAND Tanguy domicilié à La Rouaudière et scolarisé à l'école publique de Ballots Considérant que l'école de La Rouaudière dispose des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève concerné, l'enfant ne relevant par ailleurs d'aucun des cas dérogatoires imposant de verser une participation financière à la commune d'accueil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de ne pas apporter, au cas présent, sa participation financière au fonctionnement de l'école publique de

Ballots ;

- décide le retrait des délibérations du 30 novembre 2010 et du 15 février 2011 ayant trait au même sujet.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 19 avril 2011

L'an deux mil onze, le dix neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, DOINEAU, Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET, GAROT
Etaient excusé(e)s : MIM HEUZÉ, BOUKEF

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : AVANT PROJET TRAVAUX EFFACEMENT DE RÉSEAU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant – projet sommaire d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques référence EF-18-002-11.
Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci- dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis après programmation de l'opération par le comité de choix.

	DESIGNATION et ESTIMATION des travaux	PARTICIPATION DE LA COMMUNE
1	RÉSEAU ÉLECTRIQUE (HT)	31 200,00 €
2	Génie Civil de Télécommunication (TTC)	21 000,00 €
3	Câblage du réseau Télécommunication (HT)	1 260,00 €
4	Eclairage Public (HT)	26 250,00 €
	TOTAL GÉNÉRAL.....	79 710,00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de réaliser l'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et EP en 2012 ou 2013 pour la partie sud du bourg
- s'engage à participer financièrement aux travaux d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et EP ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 19 avril 2011

L'an deux mil onze, le dix neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, DOINEAU, Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET, GAROT
Etaient excusé(e)s : MIM HEUZÉ, BOUKEF

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : TAUX DES TROIS TAXES POUR L'ANNÉE 2011

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année il est nécessaire de prendre une délibération afin de fixer le taux des trois taxes.

Il donne lecture du pourcentage actuel suite à la réforme territoriale :

- Taxe d'habitation : 21,55 %
- Taxe Foncier Bâti : 22,62 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 41,31 %

Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- décide de ne pas augmenter les trois taxes et de les maintenir telles que citées ci-dessus.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 31 mai 2011

L'an deux mil onze, le trente et un mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, BOUKEF, Mimes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET
Etaient excusé(e)s : Mr DOINEAU, Mme GAROT

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : EXTENSION GROUPEMENT DE COMMANDES RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de La Rouaudière, faisant partie du groupement de Commandes de la ville de POUANÇÉ, doit délibérer sur l'adhésion de la commune de BRAINS SUR LES MARCHES.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- accepte l'adhésion au Groupement de Commandes de la commune de Brains Sur Les Marches.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 31 mai 2011

L'an deux mil onze, le trente et un mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, BOUKEF, Mimes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET
Etaient excusé(e)s : Mr DOINEAU, Mme GAROT

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : VENTE DE BOIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de La Rouaudière a fait couper les chênes. Le bois et les culées peuvent être vendus et des habitants de La Rouaudière sont intéressés.

Il propose de fixer un prix pour la corde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de fixer les prix comme suit :
 - o Bois de chauffage : 150 € la corde
 - o Culées : 50 € la corde
- autorise Monsieur le Maire à émettre les titres correspondant à l'achat du bois.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du **mardi 31 mai 2011**

L'an deux mil onze, le trente et un mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etalent présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, BOUKEF, Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET
Etalent excusé(e)s : Mr DOINEAU, Mme GAROT

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : OPÉRATION « ARGENT DE POCHE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des jeunes Roalcéériens de 16 ans ont travaillé pour la commune dans le cadre de l'opération « Argent de poche ». Ils sont rémunérés à raison de 5 € de l'heure.
Il propose de renouveler l'opération à raison de trois heures par jour au prix de 5 € de l'heure.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- accepte de renouveler l'opération « Argent de Poche » pour l'année 2011
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du **mardi 31 mai 2011**

L'an deux mil onze, le trente et un mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etalent présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, BOUKEF, Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET
Etalent excusé(e)s : Mr DOINEAU, Mme GAROT

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : VENTE D'UN CHEMIN RURAL A « LA BRANDOULAIS »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise le 14 septembre 2010 afin de demander l'aliénation d'un chemin rural d'une surface de 380 m² au profit de Monsieur MARQUET Roger.
Une enquête publique ayant été faite, plus rien ne s'oppose à la vente.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- accepte de vendre le chemin cadastré ZO n°22 d'une superficie de 380 m² au prix total de 80 €
- décide que les frais de notaire restent à payer en totalité à l'acheteur
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 31 mai 2011

L'an deux mil onze, le trente et un mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etai^{ent} présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, BOUKEF, Mimes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET
Etai^{ent} excusé(e)s : Mr DOINEAU, Mme GAROT

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : ACHAT D'UN CHEMIN PRIVÉ A « LA BRANDOULAIS »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur MARQUET Roger propose de vendre à la Commune un chemin d'une superficie de 370 m² cadastrée ZO 23 au lieu dit « LA BRANDOULAIS » au prix de 80 € la totalité.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- accepte d'acheter le chemin cadastré ZO n°23 d'une superficie de 370 m² au prix total de 80 €
- décide que les frais de notaire restent à payer en totalité par le vendeur
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 19 juillet 2011

L'an deux mil onze, le dix neuf juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etai^{ent} présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, BOUKEF, DOINEAU, Mimes COLAS, BRÉHIER, GAROT
Etai^{ent} excusé(e)s : Mme TOUCHET

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à une décision de Monsieur le Préfet de Mayenne de fusionner les trois Communautés de Communes du Pays de Craon (Saint Aignan/Renazé, Cossé le Vivien et Craon), toutes les communes doivent donner leur avis.

Il propose de mettre au vote cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Avec 8 voix pour, accepte la fusion des trois communautés de communes actuelles : Saint Aignan/Renazé, Cossé le Vivien et Craon.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 19 juillet 2011

L'an deux mil onze, le dix neuf juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Étaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, BOUKEF, DOINEAU, Mmes COLAS, BRÉHIER, GAROT
Étaient excusé(e)s : Mme TOUCHET

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : DISSOLUTION DU PAYS DE CRAON

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'après le vote de la fusion des trois communautés de communes, il est demandé de se prononcer sur la dissolution du Pays de Craon.

Il propose de mettre au vote cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Avec 8 voix pour, accepte la dissolution du Pays de Craon

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 19 juillet 2011

L'an deux mil onze, le dix neuf juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Étaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, BOUKEF, DOINEAU, Mmes COLAS, BRÉHIER, GAROT
Étaient excusé(e)s : Mme TOUCHET

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : FENETRE DES TOILETTES DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les enfants en jouant au ballon dans la cour de l'école ont fêlé le carreau de la fenêtre dominant sur les toilettes de la mairie. Le cadre étant en bois et bien abîmé par l'humidité, il serait nécessaire de changer la fenêtre. Il donne lecture d'un devis de l'entreprise PENLOUP s'élevant à la somme de 437 € 34 HT soit 523 € 17 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de faire changer la fenêtre des toilettes de la Mairie
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et le retourner à la société PENLOUP de Saint Aignan sur Roë.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du **mardi 04 octobre 2011**

L'an deux mil onze, le quatre octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET
Etaient excusé(e)s : Mme GAROT et Mr BOUKEF

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : TARIFS LOCATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que chaque année les tarifs de la salle socio-culturelle augmentent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'augmenter les tarifs de location de la salle socio - culturelle de 3 % à compter du 1^{er} octobre 2011
- fixe les montants comme précisés ci-dessous *
- précise que les tarifs sont majorés de 30 % pour les personnes non domiciliées sur la commune
- une somme de 50 € sera demandée aux personnes qui annuleraient leur réservation sans raison valable
- un chèque caution de 300 € sera demandé lors de la signature du contrat
- la location des couverts est réservée uniquement aux personnes domiciliées sur la commune
- chaque association communale a le droit, une fois par année civile, à la location gratuite lors d'une manifestation à but lucratif

* (tableau des tarifs inséré dans le bulletin)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du **mardi 04 octobre 2011**

L'an deux mil onze, le quatre octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET
Etaient excusé(e)s : Mme GAROT et Mr BOUKEF

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : TARIFS LOCATION DU MANOIR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que chaque année les tarifs du Manoir augmentent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'augmenter les tarifs de location du Manoir de 3 % à compter du 1^{er} octobre 2011
- fixe les montants comme précisés ci-dessous *
- précise que les tarifs sont majorés de 30 % pour les personnes non domiciliées sur la commune
- une somme de 50 € sera demandée aux personnes qui annuleraient leur réservation sans raison valable
- un chèque caution de 300 € sera demandé lors de la signature du contrat
- la location des couverts est réservée uniquement aux personnes domiciliées sur la commune

* (tableau des tarifs inséré dans le bulletin)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 04 octobre 2011

L'an deux mil onze, le quatre octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etalent présent(e)s : MIM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET
Etalent excusé(e)s : Mme GAROT et Mr BOUKEF

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : PRIMES DE FIN D'ANNÉE 2011

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année une prime de fin d'année est versée à chaque agent.

Le montant est fixé par le Comité Technique Paritaire et s'élève à la somme de 898 € 11 net pour l'année 2011. Le montant de cette prime est calculé au prorata du temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le montant de la prime de fin d'année
- décide que ces primes seront versées avec le salaire de novembre.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 04 octobre 2011

L'an deux mil onze, le quatre octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etalent présent(e)s : MIM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET
Etalent excusé(e)s : Mme GAROT et Mr BOUKEF

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : ACCUEIL PERISCOLAIRE ET AIDE A LA CANTINE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Annick LARDEUX a été recrutée en Contrat à Durée Déterminée en septembre 2010.

Il propose de renouveler son contrat pour l'année scolaire 2011/2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler le CDD de Madame Annick LARDEUX pour une année scolaire
- autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 22 novembre 2011

L'an deux mil onze, le vingt deux novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Étaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF, Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET,
GAROT
Étaient excusé(e)s :

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LA COMMUNE DE LA ROUAUDIÈRE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la Taxe d'Aménagement au taux de 1 %
- la présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014)
- le taux fixé ci-dessus pourra être modifiée tous les ans.
- cette taxe rentrera en vigueur au 1^{er} mars 2012

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 22 novembre 2011

L'an deux mil onze, le vingt deux novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Étaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF, Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET,
GAROT
Étaient excusé(e)s :

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : TARIFS CANTINE ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année le prix du repas à la cantine est révisé. Il propose de le faire pour l'année scolaire 2011/2012.

Il donne l'exemple d'augmentation avec 2% et 3%, et demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide d'augmenter les tarifs de 2% pour un repas enfant et de 3% pour un repas adulte.
- A compter du 1^{er} janvier 2012, les tarifs seront les suivants :

- Repas enfant : 3 € 05
- Repas adulte : 5 € 03

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 22 novembre 2011

L'an deux mil onze, le vingt deux novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Étaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF, Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET,
GAROT
Étaient excusé(e)s :

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'ajuster les crédits budgétaires, il y a lieu de voter une décision modificative au budget assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser les modifications des crédits budgétaires du budget annexe d'assainissement comme suit :

- 6228 dépenses + 15 € 23
- 7061 recettes..... - 15 € 23

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 22 novembre 2011

L'an deux mil onze, le vingt deux novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Étaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF, Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET,
GAROT
Étaient excusé(e)s :

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : OPÉRATION ARGENT DE POCHE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Meille Gaëlle BRÉHIER a participé à l'opération argent de poche cet été. En reprenant l'état des présences, on s'aperçoit qu'une demi-journée n'a pas été pointée alors qu'elle était présente.

Il propose donc de lui régler les 15 euros dus pour cette demi-journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de lui régler la somme de 15 € pour la demi-journée omise à son égard.
- autorise le Maire à signer le mandat.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 22 novembre 2011

L'an deux mil onze, le vingt deux novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Étaient présent(e)s : MIM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF, Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET, GAROT
Étaient excusé(e)s :

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : VENTE DE CHENES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la SARL SABIN de La Rouaudière a demandé d'acheter deux chènes de qualité charpente, le tout pour un volume de 2.150 m3.
Il propose donc de fixer un prix et propose 100 € le m3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- de vendre 2.150 m3 de chêne de qualité charpente au prix de 100 € le m3 soit un montant total de 215 € TTC.
- autorise le Maire à signer le titre.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 20 décembre 2011

L'an deux mil onze, le vingt décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Étaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF, Mmes COLAS, BRÉHIER, GAROT
Étaient excusé(e)s : Mme TOUCHET

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'ajuster les crédits budgétaires, il y a lieu de voter une décision modificative au budget assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser les modifications des crédits budgétaires du budget annexe d'assainissement comme suit :

- 6228	+ 293 € 00
- 705129	+ 68 € 00
- 6817	+ 50 € 00
- 615	- 50 € 00
- 748	- 361 € 00

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 20 décembre 2011

L'an deux mil onze, le vingt décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etai^{ent} présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF, Mmes COLAS, BRÉHIER, GAROT
Etai^{ent} excusé(e)s : Mme TOUCHET

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT – REDEVANCE MODERNISATION RESEAU COLLECTE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune paye une redevance modernisation réseau collecte à l'Agence de l'eau basée sur le m3 consommé au prix de 0,200 €, pour l'année 2012.
La commune demande aux abonnés de l'agglomération le reversement de cette redevance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de suivre l'augmentation de l'agence de l'eau et décide de facturer la redevance modernisation réseau collecte au prix de 0.200 € le m3 pour l'année 2012.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 20 décembre 2011

L'an deux mil onze, le vingt décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etai^{ent} présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF, Mmes COLAS, BRÉHIER, GAROT
Etai^{ent} excusé(e)s : Mme TOUCHET

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : AMÉNAGEMENT DU BOURG – SIGNATURE DU MARCHÉ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les plis de l'appel d'offre ont été ouverts. Ils sont actuellement analysés par l'entreprise Plaine Étude. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché dès que le moment sera venu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer le marché et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 20 décembre 2011

L'an deux mil onze, le vingt décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etalent présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF, Mimes COLAS, BRÉHIER, GAROT
Etalent excusé(e)s : Mme TOUCHET

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : AMÉNAGEMENT DU BOURG – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'Aménagement du bourg, le Conseil Général prend en charge une partie du revêtement de la chaussée. Il faut donc passer une convention avec eux, il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Général dans le cadre de la voirie pour l'aménagement du bourg.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 20 décembre 2011

L'an deux mil onze, le vingt décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance obligatoire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etalent présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF, Mimes COLAS, BRÉHIER, GAROT
Etalent excusé(e)s : Mme TOUCHET

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : AMÉNAGEMENT DU BOURG – AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre a pour but de fixer le forfait de rémunération en fonction de l'estimation des travaux fixée en phase avant-projet.

Le marché se trouve modifié. Le coût prévisionnel définitif des travaux a été fixé pour un montant de 380 000 HT. Pour l'établissement de cet avenant, la maîtrise d'œuvre propose un taux de rémunération à 6.50 %. Le taux de complexité étant de 0.90, le taux calculé est donc de 5.85 %. Le forfait définitif de rémunération s'élève donc à : **22 230 € HT.**

Il demande l'avis de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le forfait définitif de rémunération pour un montant de 22 230 € réparti comme suit :

- PLAINE ETUDE (VRD et infrastructure) **17 784 €**
- SITADIN (Paysage) **4 446 €**

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 20 décembre 2011

L'an deux mil onze, le vingt décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF, Mimes COLAS, BRÉHIER, GAROT
Etaient excusé(e)s : Mme TOUCHET

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour réaliser les travaux d'aménagement du bourg à l'entrée, route de Saint Aignan sur Roë, il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à Monsieur et Madame Loïc LARDEUX, pour une contenance de 475 m².

Il propose de fixer un tarif et explique que les frais de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte d'acheter une parcelle de terrain de 475 m² appartenant à Monsieur et Madame LARDEUX
- fixe le prix à 0.30 cts / m² soit une somme totale de 142 € 50
- accepte de régler les frais de géomètre et de notaire
- dispense le vendeur de main levée
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 20 décembre 2011

L'an deux mil onze, le vingt décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, DOINEAU, BOUKEF, Mimes COLAS, BRÉHIER, GAROT
Etaient excusé(e)s : Mme TOUCHET

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNAL 2011

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour payer le FNGIR 2011, il manque la somme de 1 543 € au compte 739116.

Il propose de prendre une décision modificative pour rétablir la situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la décision modificative comme suit :
Fonctionnement dépense : 022..... - 1 543 €
Fonctionnement dépense : 739116..... + 1 543 €

LOCATIONS

(Délibération Conseil Municipal du 27/09/11)

Pour toute location de salle et du manoir, un chèque de caution d'un montant de 300 euros est demandé à la signature du contrat de location.

Une somme de 50 euros sera demandée pour toute annulation de réservation sans raison valable.

En cas de dégradation ou de casse, le remboursement sera demandé aux locataires. Le temps nécessaire à la remise en état sera facturé aux locataires



tarifs salle socio-culturelle du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2012

LIEU	locataire COMMUNE	locataire HORS COMMUNE
grande salle + cuisine	198,84 €	258,49 €
petite salle + cuisine	134,50 €	174,85 €
Grande et petite salle + cuisine	266,67 €	346,68 €
lendemain de fête	63,16 €	82,10 €
vin d'honneur grande salle	60,82 €	79,06 €
vin d'honneur petite salle	28,07 €	36,48 €
Soirée St Sylvestre	322,81 €	non
COUVERTS		
sans lave-vaisselle	0,59 €	non
avec lave-vaisselle	0,81 €	non
location du lave vaisselle	58,40 €	
CHAUFFAGE du 1er novembre au 30 avril		
grande salle	38,59 €	
petite salle	19,29 €	
repas cantonal aînés ruraux	266,67 €	



tarifs manoir du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2012 (délib 27/09/11)

LIEU	locataire COMMUNE	locataire HORS COMMUNE
salle + cuisine	140,35 €	182,45 €
lendemain de fête	37,43 €	48,65 €
couverts	0,59 €	non
repas ADMR	136,27 € (couverts gratuits)	
COUCHAGE		
la nuitée	8,18 €	

facturation de vaisselle cassée et/ou toute pièce manquante, selon barème suivant :

Assiette plate, creuse ou dessert	2,00 €
tasse, sous-tasse	1,00 €
couvert (la pièce)	1,00 €
verre	1,50 €
pichet eau, coupelle, ravier	1,50 €
corbeille pain, pichet inox	10,00 €
plat inox, légumier ou saucier	15,00 €

CCAS - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2011

Intitulé charges	Proposition 2011
Charges à caractère général	5 603,67 €
Charges de personnel	70,00 €
Charges financières	166,13 €
Autres	1 902,33 €
TOTAL DEPENSES 2011	7 742,13 €

CCAS - 2011 - Dépenses de fonctionnement



CCAS - RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2011

Intitulé	Proposition 2011
Excédent reporté	3 542,13 €
Autres	4 200,00 €
TOTAL RECETTES 2011	7 742,13 €

CCAS-2011 - Recettes de fonctionnement



CCAS BUDGET 2011 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Intitulé charges	Proposition 2011
Remboursement d'emprunt	1 217,94 €
Résultat reporté	6 744,06 €
TOTAL DEPENSES 2011	7 962,00 €

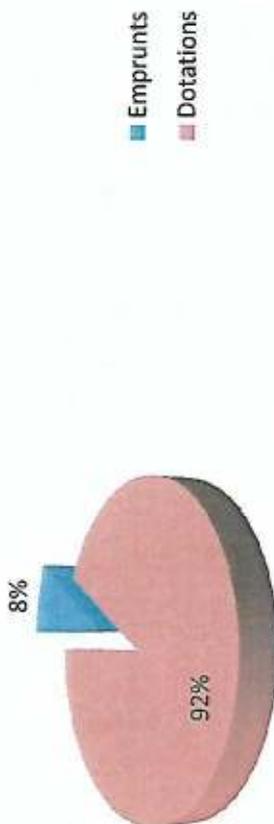
CCAS - BUDGET 2011
dépendances d'investissement



CCAS BUDGET 2011 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Intitulé	Proposition 2011
Emprunts	617,94 €
Dotations	7 344,06 €
TOTAL RECETTES 2011	7 962,00 €

CCAS - BUDGET 2011
recettes d'investissement



ETAT CIVIL

NAISSANCES :

CAHOREAU Hugo	01/03/2011
SIMON Timoté	26/07/2011
FALLET Quentin	07/08/2011

MARIAGES :

Aucun mariage célébré sur la commune en 2011

Nous avons appris avec tristesse les décès de :

BASLE Thérèse	JOLLY Marcel
BOULTAREAU Daniel	PELTIER Michel
CHANTEUX Dominique	RICOU Lucien
CHANTEUX Victor	ROBERT Eugénie
CORMIER Edouard	UNEAU Germaine
GASTINEAU Augustine	

* * * * *

PALMARES DES MAISONS FLEURIES

Jury :

Mme MOREAU
M. LAMBERT
M. SEYEUX

Bourg :

M. et Mme GERARD Auguste
M. et Mme LESOURD Constant
M. BENTLEY John

Maisons en campagne :

M. et Mme COCHIN Emile
M. et Mme COLAS Georges
M. et Mme COURCIER Loïc

Fermes :

M. et Mme SABIN Dominique
M. et Mme SEJOURNE Roland
M. et Mme COLAS Antoine
M. et Mme ROSSIGNOL Didier
M. COLAS Hervé
M. et Mme ROBERT Sylvie
M. et Mme GERARD Bertrand

Bibliothèque

!! NOUVEAUX HORAIRES !!

La bibliothèque de la Rouaudière vous accueille désormais :

- Le **Mercredi** de **14h00 à 15h00**
- Le **Samedi** de **11h00 à 12h00**

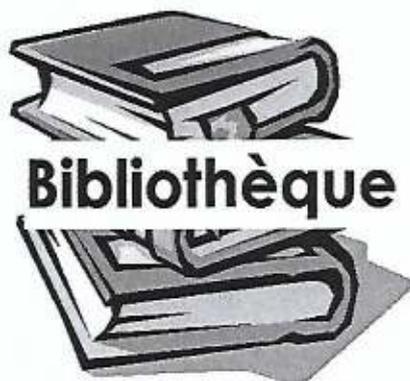
Rappel : La bibliothèque n' est pas ouverte le samedi, pendant les vacances scolaires.

**Venez nombreux lors des ouvertures de la bibliothèque.
Petits et grands trouveront leur bonheur dans les livres présents.**

En cas de problème, s'adresser à :

Mme BREHIER Marie-Paule, au 02.43.06.61.38

➡ **PS** : Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour tenir les permanences. Si vous êtes intéressé(e)(s), contactez-nous.





Ecole publique La Rouaudière

Tél: 02.43.06.57.55

Mail: ce.0530376W@ac-nantes.fr

Au 1er janvier 2011, 38 élèves sont inscrits à l'école et répartis en 2 classes:

- ♦ CE,CM: classe de Madame Emilie Serisier avec 22 élèves.
- ♦ Mat,CP: Classe de Madame Sylvie Chenaut, directrice, avec 16 élèves.

A l'école, vous pouvez aussi rencontrer:

- ♦ Madame Betty Cornet, aide-maternelle.
- ♦ Madame Annick Lardeux prend en charge avant et après l'école, les élèves qui utilisent le transport scolaire.
- ♦ Monsieur Philippe Cousin, psychologue scolaire, vient en aide ponctuelle aux enfants en difficulté et se tient à disposition des parents sur rendez-vous à l'école.
- ♦ Madame Fanny Parisot, professeur spécialisé.
- ♦ Monsieur Michel Hubert, coordinateur du réseau rural d'éducation (RRE)

Les activités pédagogiques

- ♦ Septembre: participation aux virades de l'espoir à Renazé.
- ♦ Septembre à La Toussaint: Classe de voile à la Rincerie pour les élèves de CM . Classe nature pour les élèves de CE.
- ♦ Spectacles culturels financés par la communauté de commune.

- ♦ Prévention routière pour les CM2.
- ♦ Janvier à avril: 11 séances de natation à la piscine de Craon pour les élèves de CP aux CM2.
- ♦ Voyage scolaire juin 2011: visite du musée de Château-Gontier et après midi au Refuge de l'arche.

Points forts de l'année 2011:

- ♦ Participation au projet sur le moyen âge avec les enseignants du réseau(La Rouaudière, La selle-Craonnaise, Ballots et Brains sur les marches). Rencontre à La Roë pour une journée d'ateliers sur la calligraphie, la pâte à papier, les vêtements ,l'architecture, la taille de pierre, le chant, liés au moyen-âge.
- ♦ Participation au p'tit tour à vélo pour les élèves du cycle3. Rencontre avec les élèves du RRE pour des match de kin-ball.

Conseil d'école :

Ont été élues pour l'année 2011-2012, Mesdames Sandra Doineau et Guylaine Rossignol.

Pour tous renseignements ou inscriptions, merci de vous adresser à :

Madame Chenaut Sylvie: Tél 02.43.06.57.55 (école)
02.43.06.55.56 (domicile)

Nouveauté

Le blog de l'école est mis en place mais, pour des raisons de droit à l'image, il n'est accessible qu'aux familles dont l'enfant est inscrit à l'école.

Association des Parents d'Elèves

Le 16 septembre 2011, a eu lieu une réunion de rentrée pour aborder les thèmes suivants :

Élection d'un nouveau bureau

Après appel à candidatures, le bureau se compose des mêmes membres à savoir :

M. Bréhier Christopheprésident

M. Beccan Loïc trésorier

Mme Legrée Patricia..... secrétaire

Cochon grillé du 25 juin

Cette année, la partie repas a été assurée par M Guichard Olivier (grill, légumes, salade).

Assez bonne participation des parents.

Merci à tous.

Fête de Noël, le 16 décembre 2011

Vide-grenier, le 22 avril 2012

Nous allons avoir du travail.

Nos amis anglais nous demandent d'organiser la partie vide-grenier, de leur côté, ils s'occupent de la partie festive.

N'oublions pas que les bénéfices de cette journée sont toujours offerts à l'école.

Cochon grillé, le 30 juin 2012

Parlez de nos fêtes de 2012 à vos amis et invitez-les à venir passer une bonne journée lors du vide-grenier et de la soirée du « cochon grillé ».

Une participation active des parents lors de ces prochaines journées serait grandement appréciée.

Une très bonne année à tous.

Le Bureau

Le Comité des Fêtes

Le bureau se compose de :

Présidente : Nathalie COLAS
Vice-président : Claude FOURNYL
Trésorière : Sandrine GOHIER
Trésorier adjoint : Loïc BECAN
Secrétaire : Mickaël DUPONT
Secrétaire adjoint : Michel LANDAIS

Membres : Hervé COLAS – Anne LANDAIS – Ghislaine COURCIER – Marie-Claude DUPONT

Une soirée « TARTIFLETTE » est prévue au cours du mois d'octobre.

Le Bureau



Le 17 avril 2011 a eu lieu la « ST GEORGES DAY » sous un ciel clément.

Un grand merci à Mme ROBERTS instigatrice de cette fête qui se déroule depuis quelques années.

Nous lui souhaitons des jours heureux auprès de sa famille en Angleterre.

L'ÉQUIPE DE FOOTBALL DE L'AS ROALDERIENNE

Saison 2011-2012



Debouts (de gauche à droite): Frédéric ROUSSEAU, Sylvain SOULAS, Mickaël DUPONT, Adrien CHESNEL, Benoît ROSSIGNOL, Maxence BOISSEAU, Alexis BOISSEAU, Kévin COLAS, Lionel BOUCAULT, Jonathan BLAIN, Georges MIGNOT

Au 1^{er} rang (de gauche à droite): Patrice BOISSEAU (maire), Emeric COLAS, Damien SERY, Nicolas CHESNEL, Hervé COLAS, David CHEVROLLIER, Quentin CHESNEL, Jérôme HEINRY

L'équipe évolue en 4^{ème} division.

Un grand merci à :

Madame Germaine DELAUNAY, qui depuis des années, entretient maillots et shorts,

Monsieur Claude CHEVILLARD, qui s'occupe du traçage du terrain,

Messieurs Michel CHEVILLARD et Mickaël DUPONT (arbitre officiel), qui assurent l'arbitrage,

Madame Marie-Paule BREHIER, qui tient la buvette,

Et tous les bénévoles, supporters et sponsors qui participent à la vie de notre club.

Club des bons Amis

Je vous présente tous nos meilleurs vœux pour 2012 et vous note les points forts de l'année :

- Jeudi 27 janvier : galette des Rois
- Jeudi 10 février : crêpes
- Jeudi 24 mars : belote (Avec les communes de Senonnes et de Congrier). 45 personnes conviées à ce rassemblement où seront offerts goûters et café.
- Mardi 19 juillet : repas chez Delphine et Julien, au restaurant « L'EXIL ».
- Vendredi 31 août : rencontre cantonale à Congrier (Belote, boules, palets...).

Je vous invite tous à venir nous rejoindre, vous êtes les bienvenus .

Mme CHANTEUX , Présidente

*Repas des Aînés offert par la municipalité,
Le mercredi 19 octobre 2011 au restaurant l'EXIL à la Rouaudière*



ANCIENS COMBATTANTS DE LA ROUAUDIERE

Notre Amicale est composée de 14 adhérents, soit :

- 1 combattant de 39/45
- 6 A.F.N.
- 7 soldats de France

Le Bureau est constitué de :

Président d' Honneur : M. René PROSPER
Président : M. Marcel SALMON
Trésorier : M. Constant LESOURD
Secrétaire : M. Marcel DELANOË

L' Amicale commémore chaque année le 8 mai et le 11 novembre et lors de sa Galette des Rois, invite ses adhérents , à partager un moment convivial à travers jeux de cartes et de dominos...

Elle attend de nouveaux « appelés » : tous ceux qui ont effectué leur service militaire pour grossir la troupe...

Contact au 02 43 06 60 72 ou au 02 43 06 61 34

M. Marcel SALMON Président

Le 24 septembre 2011, notre commune a offert un petit déjeuner copieux aux bénévoles de l'association « Luttons contre la mucoviscidose» au restaurant du village et les a accompagnés à bicyclette jusqu'à St Aignan sur Roë.



OPERATION ARGENT DE POCHE



Lors des vacances d'été 2011, l'opération « Argent de Poche » a rencontré un vif succès auprès de nos jeunes.

Plusieurs activités leur sont proposées en juillet, en fonction des travaux en cours :

- Entretien des espaces verts,
- Peinture et nettoyage des huisseries des bâtiments publics,
- Restauration ou démolition de petits ouvrages...

Pour participer à cette opération, les jeunes âgés de 16 à 18 ans (voire plus selon conditions) peuvent dès à présent s'inscrire à la mairie.

AGENDA 2012 DES MANIFESTATIONS

Galette des Anciens Combattants	18 janvier
Vœux du Conseil Municipal	22 janvier
Galette du Club Les Bons Amis	27 janvier
Soirée de l'AS Roaldérienne	03 mars
Belote du Club Les Bons Amis	24 mars
Fête de la St-Georges	22 avril
Commémoration	08 mai
Soirée Moules-Frites - l'EXIL	23 juin
Fête de l'école	30 juin
Tournoi de football inter familles	26 juin
Tartiflette – Comité des Fêtes	octobre
Repas des Aînés	17 octobre
Commémoration	11 novembre
Arbre de Noël de l'école	21 décembre



Epicerie sociale le pélican

La distribution alimentaire est assurée en Mayenne par les Restos du cœur, la Banque alimentaire et ponctuellement par d'autres associations caritatives. Sur notre territoire, les restos du cœur sont présents à Renazé et le relais de la Banque alimentaire est prise en charge par **notre association « le Pélican »**, dont la permanence est située à Saint-Aignan-sur-Roë. Nous accueillons les bénéficiaires **un vendredi sur deux, de 14H à 17H30** (ouvertures différentes en juillet et août).

Toutes les associations qui interviennent auprès des familles en difficulté sont malheureusement confrontées aux mêmes difficultés : hausse du public, augmentation de la pauvreté et de la précarité. A titre d'exemple, l'activité de la Banque alimentaire de la Mayenne a progressé de 7% en 2010 et cette tendance se confirme en 2011. L'activité s'est donc maintenue à un niveau important, malheureusement. Les effets de la crise pèsent sur les ménages. Depuis le début de l'année 2011, 50 familles en moyenne sont inscrites au Pélican.

A Saint-Aignan-sur-Roë, la distribution est assurée par une trentaine de bénévoles de la communauté de communes. Qu'ils soient remerciés pour leur disponibilité, pour leur empathie et pour leur discrétion.

Un contrat de partenariat a aussi été signé avec le CRAT de la Selle-craonnaise : quelques personnes renforcent nos équipes pour la mise en place des denrées et nous apprécions beaucoup ces volontaires.

Au démarrage de notre activité, la communauté de communes de Saint-Aignan/Renazé a pris en charge l'achat des congélateurs et des réfrigérateurs et, chaque année, elle règle les achats de denrées auprès de la Banque alimentaire (2486 € en 2010). La communauté de communes nous prête toute l'année un véhicule pour l'acheminement des denrées et **une subvention de 750 € a été votée afin que, dans les prochaines semaines, nous puissions nous équiper d'un outil informatique plus performant qui nous permettra d'assurer la gestion du stock et la traçabilité des produits.**

La majeure partie des denrées vient de la Banque alimentaire et nous complétons l'offre en achetant les produits qui manquent, de la viande essentiellement.

Jusqu'à présent, les assistants en service social du Conseil général évaluaient la situation de tous les bénéficiaires, mais cette organisation est appelée à évoluer. Des rencontres seront organisées afin que nous puissions trouver des solutions qui ne nuisent ni à l'accueil des familles ni à l'engagement de nos bénévoles.

L'année 2011 a été une année de forte mobilisation pour maintenir le PEAD, Programme Européen d'Aide aux plus Démunis. Ce plan de 500 millions d'euros représente de 20 à 30% des denrées distribuées par les grandes organisations humanitaires.

Le conseil des ministres européens de l'agriculture vient d'annoncer son **maintien pour deux ans.** Il nous faut donc d'ores et déjà penser et préparer l'avenir.



Bureau

Présidente et vice-présidentes :

**Marie Jo Gastinel
Nicole Duvacher, Annick Dus, Yolande Guillet**

Trésorières :

**Aide à domicile et Animation
Jeanine Madiot
Familles : Yolande Guillet**

Secrétaires :

**Thérèse Saudrais
M-P Hermenier**

- Vous recherchez une meilleure qualité de vie,
- Vous voulez être soulagés des tâches quotidiennes,

- Vous voulez faire garder vos enfants ou une personne de votre entourage fragilisée par l'âge, la maladie ou le handicap,

Quels que soient votre âge, votre situation, l'ADMR vous aide à trouver la solution adaptée à vos besoins.

Elle intervient rapidement. Vous ne vous engagez pas dans la durée...

Photos studio SAUVAGE

Vous pouvez déduire de vos impôts 50 % des sommes versées.

Nous acceptons les CESU préfinancés ou titres CESU.

L'ADMR s'occupe des formalités administratives : démarches auprès des financeurs, bulletins de paie, déclarations URSSAF ... Elle prend en charge également la gestion du personnel : recrutement, remplacement et formation.

Le Conseil d'administration



***Vous disposez d'un peu de temps,
vous souhaitez vous investir dans
la vie locale, Vous serez les
bienvenus en venant rejoindre
notre équipe***

Pour faire appel à nos services, contactez-nous : **Association de St Aignan/Roe** 7 Rue Relais des Diligences
☎ **02 43 07 45 94** mails: staignan.admr53@wanadoo.fr

Responsable pour votre commune : **Mme Odette Gérard**

: 02 43 06 58 88



POUR MIEUX VIEILLIR EN PAYS DE CRAON

**Le CLIC ALL'AGES est au service des personnes âgées
de 60 ans et plus.**

assure accueil, écoute, information, orientation et proposition de plans d'actions adaptés aux besoins des personnes.

Il se situe 3 route de Nantes à Craon
(et sera dès son ouverture, dans les locaux du Pôle Santé de Craon)

Il est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi
De 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

le mercredi de 10h00 à 12h00 (permanence de la coordinatrice)

Depuis le 1^{er} mai 2011, il est présent tous les jeudis au Pôle Santé de Renazé
et reçoit sur rendez-vous.

Il propose également en lien avec les professionnels
et les bénévoles du territoire
(ADMR, ASMAD, Accueil de jour, Mayenne Alzheimer...)

un groupe de parole

Pour les proches des personnes dépendantes, animé par une psychologue.
Les rencontres ont lieu dans les locaux du CLIC un mercredi tous les 2 mois de 14h30 à 16h00.

des activités d'animation

« SIEL BLEU » Pour sortir de chez soi, bouger, partager un moment de détente.
Cette animation est proposée depuis plusieurs années à St Aignan, Cossé le Vivien et Craon.

« VITE LU » Pour partager un après-midi de lecture, d'expression, de discussion sur l'actualité,
à l'aide du journal « Vite Lu », et vivre un moment convivial lors d'un goûter.
Vous pouvez rejoindre les groupes de Craon ou de Ballots.

des réunions d'informations ou de formations
gratuites et ouvertes à tous.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au :

☎ 02.43.09.30.64

E.mail : alliaagesdusudouestmavennais@wanadoo.fr

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Des aides pour le logement

A compter du mois de janvier 2012, le Syndicat Mixte du Pays de CRAON lance une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat d'une durée de 3 ans, en concertation avec l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur,

Vous avez un projet d'amélioration de votre logement (travaux d'économie d'énergie, chauffage, isolation, électricité, menuiseries, accessibilité, adaptation du logement au handicap, etc....),

Avant d'entreprendre vos travaux, une seule démarche s'impose :

Contactez :

Habitat et Développement 53
21, rue de l'Ancien Evêché
BP 70837
53008 LAVAL CEDEX
Tél : 02 43 91 19 91

Syndicat Mixte du Pays de CRAON
Centre Administratif Intercommunal
ZA Villeneuve – 1 Rue de Buchenberg
53400 CRAON
Tél : 02 43 09 61 61



Vous pouvez également vous déplacer lors de permanences, organisées :

1^{ère} semaine du mois : le mercredi de 9h00 à 12h00 à l'Hôtel de Ville de **COSSE LE VIVIEN**
(salle des associations)

2^{ème} semaine du mois : le mercredi de 9h00 à 12h00 à l'Hôtel de Ville de **CRAON**

3^{ème} semaine du mois : le mercredi de 9h00 à 12h00 à l'Hôtel de Ville de **RENAZE**

Pas de permanences au mois d'août.

Attention : Ne pas commencer les travaux avant l'accord de subvention. Conformément aux dispositifs d'aides en vigueur, il est précisé que le montant de vos revenus est pris en considération dans l'octroi d'une subvention.





Élisabeth Doineau

Conseillère générale

Présidente de la Commission Solidarité, Enfance, Familles et Insertion

Membre de la Commission Aménagement du Territoire

Conseillère régionale

Membre de la Commission Aménagement du territoire et Environnement

« Au Conseil général, au Conseil régional, je porte votre voix pour le développement harmonieux et solidaire de notre territoire. »

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Si cette année 2011 a été celle des élections cantonales, elle a été avant tout celle de la poursuite du travail au service des Mayennais et des habitants de notre canton. Je vous propose donc, à travers cette lettre, une rétrospective des actions menées durant cette année.

Étant Présidente de la Commission Solidarité, Enfance-Familles-Insertion au sein de l'Assemblée départementale, j'ai consacré, en particulier, beaucoup de temps à l'élaboration du Pacte Territorial d'Insertion, au schéma Enfance-Jeunesse-Famille, à l'audit sur la protection maternelle et infantile et au projet d'un foyer d'accueil pour les jeunes à Senennes.

Membre de la commission aménagement du territoire et environnement au Conseil régional, j'exerce mon mandat d'élue dans un souci permanent de mise en place d'actions efficaces qui répondent aux attentes de l'ensemble des Ligériens et des territoires de notre région.

Dans un contexte actuel de profonde incertitude, les élus, quels qu'ils soient, se doivent d'opérer des choix difficiles et de prendre parfois des décisions courageuses. En effet, à l'heure où la situation économique de notre pays montre ses faiblesses, nous devons afficher la volonté de maintenir un haut niveau d'investissement et encourager à aller encore plus loin et plus vite dans la réduction des charges de gestion et des dépenses des politiques publiques.

Notre époque est compliquée, mais n'oublions jamais que d'autres générations ont vécu aussi des moments très difficiles. C'est dans l'union que nous puisons les forces de notre engagement. Courage, lucidité et action, c'est ce triptyque qui doit nous permettre d'affronter ensemble l'avenir.

A l'aube de 2012, je souhaite, malgré tout et avant tout, que chacun d'entre vous puisse s'épanouir dans sa vie familiale, professionnelle et sociale.

Contacts :

Tél pers. : 02 43 06 92 93
elisabeth.doineau@cg53.fr
Tél permanence : 02 43 66 54 82
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
et 13 h 30 à 17 h 30

*Je vous souhaite à toutes et à tous
une heureuse année 2012.*

Elisabeth Doineau

Conseil général - Budget 2011 : 300 millions € au service des Mayennais

Dans un contexte général délicat s'agissant notamment de la raréfaction des finances publiques, l'Assemblée départementale a néanmoins fait le choix d'assumer avec lucidité et détermination cet exercice budgétaire, convaincue que la Mayenne dispose des atouts pour réussir parmi lesquels une belle santé démographique (+ 18 000 habitants en 10 ans) et un des meilleurs taux d'emploi au niveau national.

Sans augmentation d'impôts, l'Assemblée départementale, malgré une progression soutenue des prestations sociales, a préservé son niveau d'investissement de 50 millions €, soit environ 1 million € par semaine injecté dans l'économie locale et l'emploi.

162 millions € au service de l'action sociale en 2011

Priorité des priorités, les dépenses sociales en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées ont mobilisé à elles seules près de 92 millions €. Il s'agit là du premier poste budgétaire dont 29,6 millions € sont consacrés au financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée à 7 390 bénéficiaires. Le Conseil général a poursuivi ses efforts pour relever le défi du vieillissement et de la dépendance et améliorer le bien-être de nos aînés en favorisant notamment le maintien à domicile et en adaptant les capacités d'hébergement des établissements. Le Conseil général a également renforcé son soutien aux initiatives pour l'amélioration de la prise en charge des personnes désorientées (en Mayenne, 3 500 personnes souffrent de la maladie d'Alzheimer), que ce soit à domicile ou en établissement.

En consacrant près de 33 millions € aux personnes handicapées, le Conseil général y accorde la plus grande importance. Cinq places en Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés et dix places en accueil de jour ont été créées. La politique de solidarité du Conseil général s'exprime aussi par les actions conduites auprès de l'enfance, de la famille et de l'insertion sociale et professionnelle pour un montant de 70 millions €.

En savoir plus : www.lamayenne.fr

Au Conseil régional...

J'ai voté « pour » :

Le schéma « formations, santé, social et territoires » afin de répondre au problème de démographie médicale, sujet particulièrement sensible dans notre département. C'est ainsi que la Région a accompagné le Pôle santé Craon-Renazé, à travers le CTU mais également à travers une politique sectorielle d'aide à la création de maison de santé.

Je suis intervenue :

Pour le maintien du Fonds Régional de Solidarité Communal, tout en recadrant ce dispositif afin d'en réduire son inflation budgétaire. Cette aide conséquente, attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants, pouvait aller jusqu'à 100 000 € par projet. Malheureusement, cette subvention régionale a été supprimée lors du vote du budget régional 2011.

Pour les nouvelles dispositions de contractualisation avec les territoires, la majorité régionale prévoit désormais de s'appuyer sur des périmètres à l'échelle des Schémas de Cohérence Territoriaux et d'ouvrir un Fonds régional d'études. J'ai particulièrement insisté sur la nécessité d'intégrer à la réflexion des démarches prospectives sur le plan économique. Les plates-formes régionales d'Innovation constituent un outil adapté pour la recherche et le développement des entreprises de notre territoire.

J'ai voté « contre » :

Le Conseil Régional a adopté ces derniers jours son Schéma Régional des Jeunes. J'ai regretté que la famille soit oubliée dans ce texte d'orientation. Si le schéma a la volonté d'appréhender la situation des jeunes dans leur environnement (logement, étude, santé, loisirs), il y a néanmoins un manque important : le jeune dans son environnement familial. Pourtant, la famille est un repère essentiel, un facteur d'équilibre et de cohésion dans une société fragilisée.

Question au préfet de Région

La restauration des cours d'eau et de leur continuité écologique conduit très souvent à la suppression des ouvrages hydrauliques anciens, désignés comme coupable du mauvais état écologique actuel. Certains ouvrages méritent pourtant d'être conservés, tant par leur caractère patrimonial que par leur intérêt écologique. J'ai donc demandé au préfet un moratoire sur le classement des cours d'eau, classement qui constitue une étape sans retour.

Bon à savoir : aides en matière d'économie d'énergie *

A destination des particuliers :

En savoir plus www.info-energie-paysdelaloire.fr



Audit : Dans le cadre d'une demande éligible à l'Aide Régionale aux travaux d'Économies d'Énergie chez les Particuliers (AREEP), une participation financière régionale peut être allouée pour tout audit réalisé par un professionnel : aide à hauteur de 50 % du montant TTC de l'audit, plafonnée à 150 €.

Aide Régionale aux Économies d'Énergie pour les Particuliers (AREEP) : subvention selon les conditions de ressources, de 20 % à 50 % du montant des travaux d'investissement avec un plafond de 3 000 € à 9 000 €.

Aides aux particuliers – bois énergie : aide forfaitaire de 2 000 € à l'installation de chaudière individuelle à bois déchiqueté à alimentation automatique pour les propriétaires occupants en résidence principale

A destination des collectivités :

Aides régionales aux chaudières à bois déchiqueté à alimentation automatique : la subvention est de 30 % du montant HT des travaux, plafonnée à 50 000 €. L'aide régionale peut venir en complément d'un autre dispositif régional, notamment les contrats territoriaux.

Aide Régionale à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des équipements : pour les collectivités territoriales et les syndicats de copropriétaires, la Région soutient : l'audit énergétique et thermique : 30 % du montant de l'étude, plafonnée à 10 000 € ; les travaux d'amélioration de la performance énergétique globale selon les critères suivants : 30 % du montant des travaux d'investissement, plafonnée à 100 000 €.

** aides conditionnées selon le gain énergétique*

Contact région :

courriel : anne.de.coutard@paysdelaloire.fr

Tél permanence : 02 43 66 54 82 (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30)

PERSONNES AGEES

Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de notre canton bénéficient d'un soutien très fort du Conseil général à travers un programme d'aide à l'investissement :

- **Saint-Saturnin-du-Limet** : près de 2 millions € de travaux et 234 000 € de subvention
- **Ballots** : 2,3 millions € de travaux et une subvention de 125 635 €
- **Renazé / Craon** : près de 14 millions € de travaux et une subvention de 1 072 483 €

Consulter le Pacte Territorial pour l'insertion sur lamayenne.fr



« Derrière les chiffres, c'est l'action au quotidien des travailleurs sociaux qui permet de maintenir et renforcer notre solidarité auprès des plus fragiles »

ENFANCE
FAMILLE

- + 26 % d'informations préoccupantes depuis 2008 ce qui implique une nette augmentation des enquêtes sociales de proximité.
- 625 enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance en 2010
- Plus de 48 000 personnes accueillies en antenne solidarité
- 3200 assistantes maternelles et 360 assistantes familiales

Pacte Territorial d'Insertion une nouvelle dynamique de l'insertion pour la Mayenne

« En tant que Présidente de la Commission Solidarité, Enfance, Familles et Insertion, l'année 2011 a été une année charnière consacrée à la mise en place du Pacte Territorial pour l'Insertion.

J'ai souhaité que ce cadre de travail puisse insuffler une nouvelle dynamique pour l'insertion en Mayenne et nos actions vers les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Pour la première fois, l'ensemble des partenaires et des institutions se sont réunis pour rédiger une feuille de route commune. Ce Pacte va permettre de coordonner les actions, de mieux identifier les différentes aides et de mutualiser les moyens. »

En 2011, le Département a consacré 21,2 millions € à la politique d'insertion sociale et professionnelle des publics précaires.

3016 ménages allocataires du RSA (Socle)

Mieux accompagner les ménages surendettés

535 dossiers de surendettement ont été déposés durant le premier semestre 2010. Si la Mayenne est relativement préservée quant au surendettement des ménages, le Conseil général souhaite accompagner au mieux les foyers fragiles.

C'est pourquoi, une convention a été signée avec la Banque de France pour que les acteurs sociaux du Conseil général puissent avoir une formation sur la procédure et la constitution d'un dossier de surendettement.



Signature de la convention entre le Conseil général et la Banque de France

DES INFRASTRUCTURES PERFORMANTES

Un meilleur réseau routier

- Fin de la deuxième phase de l'aménagement de l'entrée sud-ouest de Laval (RD 771). Un chantier de 14,3 millions € qui va permettre un meilleur accès aux nombreux automobilistes (9000 par jour) qui se rendent sur Laval. Les routes de notre canton réhabilitées cette année :

- Saint-Aignan / La Rouaudière
- Ballots / Cossé-le-Vivien
- Études lancées pour l'élargissement de la route entre Laubrière et Ballots

Le 14 novembre dernier le Conseil général a dégagé 5 millions € supplémentaires, qui se rajoute au 3 M€ voté en juin 2011, afin de rénover et sécuriser les routes de 3ème catégorie.

Le Très Haut Débit pour Tous

« Nous travaillons au sein de la commission Développement des Territoires pour l'amélioration des infrastructures routières mais également numériques. Réduire la facture numérique est extrêmement important pour l'ensemble des acteurs économiques (agriculteurs, artisans et commerçants, industries...) mais également pour l'ensemble de nos concitoyens ».

« La Mayenne numérique de demain se dessine aujourd'hui ». 51 millions € au maximum sur la période 2011 – 2016 vont être consacrés au déploiement du très haut débit via la fibre optique. Le schéma départemental d'aménagement numérique a pour objectif d'avoir au moins un point d'accès à la fibre optique par commune et de permettre le raccordement à des zones ciblées tels que les établissements de santé, les collèges, et les zones d'activité économique, et ce avec des niveaux de services compétitifs.

L'ensemble de la population bénéficiera d'un débit beaucoup plus important qu'aujourd'hui.

D'ici 2016, 90 % de la population aura un accès à plus de 10 Mbits et 99 % de la population à plus de 2 Mbits.

Une première expérimentation va être réalisée pour la zone d'activité économique de Craon pour répondre aux besoins industriels avec plus de 100 Mbits.

GENDARMERIE NATIONALE

Avant de commencer le traditionnel mot de la gendarmerie, je vous prie de recevoir au nom de tous les militaires de la communauté de brigades de CRAON mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2012.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour d'une part vous informer des bons résultats obtenus dans le domaine de la police judiciaire par notre unité et pour d'autre part vous rappeler les informations utiles sur les bonnes conduites à tenir pour prévenir la commission d'infraction.

*** LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE AU SEIN DU PAYS DE CRAON**

L'année 2011 a été marquée par des enquêtes judiciaires importantes où la COB de Craon, appuyée par les autres unités de soutien de la compagnie de Château – Gontier, s'est révélée particulièrement efficace. Je tiens à vous faire part des résultats les plus marquants.

Durant la période des fêtes de fin d'année 2010, deux vols à main armée ont été commis dans des commerces de Saint Aignan sur Roë et Renazé. Grâce au professionnalisme et à l'abnégation dont ont fait preuve les enquêteurs de la gendarmerie, les auteurs ont pu être identifiés, localisés, puis interpellés au cours du mois d'avril 2011. Au nombre de quatre, ils sévissaient dans les départements de la Mayenne, de l'Ille et Vilaine et du Maine et Loire. Que chacun d'entre vous soient rassurés, ces malfaiteurs ont tous été interpellés et écroués. En août 2011, une enquête importante de permet de mettre hors d'état de nuire un auteur multi – récidiviste de cambriolages. L'auteur a été interpellé à son domicile à Livré la Touche par les enquêteurs de la COB de Craon et la perquisition à son domicile a permis de restituer aux victimes plusieurs dizaines de biens volés au cours des nombreux cambriolages commis dans des résidences principales et secondaires du Pays de Craon. Jugé en comparution immédiate à l'issue de sa garde à vue, l'auteur a été écroué à la Maison d'arrêt de Laval. Ces bons résultats contribuent à faire du Pays de Craon un territoire sûr où la délinquance est maîtrisée.

*** LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – DES SIMPLES GESTES A LA PORTÉE DE TOUS**

Dans notre département le gendarme est le principal acteur de la sécurité de nos territoires. Cependant, il ne faut jamais oublier que la sécurité est l'affaire de tous et que bien souvent des gestes simples permettent de prévenir la commission des infractions aux préjudices parfois importantes. Je me permets donc de vous rappeler les règles élémentaires de sécurité pour prévenir les vols ou cambriolages dont vous pourriez être victime.

Veillez à :

- fermer à clé toutes les portes et les fenêtres de votre habitation pendant vos absences
- ne laisser aucune affaire personnelle (autoradio, GPS ...) à vue dans votre véhicule lorsque celui-ci est stationné en extérieur
- ne pas faire entrer les éventuels démarcheurs dans votre domicile

Au cours de ses dernières années, une recrudescence des escroqueries par Internet est constatée. Ainsi, lorsque vous effectuez des achats sur Internet, quelques précautions s'imposent et veillez à :

- ne jamais envoyer de mandat cash pour conclure une transaction
- ne jamais envoyer de copie de votre carte d'identité ou tout autre document d'identité
- ne jamais donner votre numéro de carte bancaire sans vous être renseigné auparavant de la fiabilité du site. Bien sûr, en cas de doute, renseignez – vous avant d'agir et contacter la gendarmerie.

*** HORAIRES D'OUVERTURE DES BRIGADES**

BRIGADE DE CRAON : Du lundi au samedi de 8 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00 et le dimanche de 9 H 00 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 18 H 00

BRIGADE DE ST AIGNAN SUR ROË : lundi et vendredi de 8 H 00 à 12 H 00

BRIGADE DE COSSÉ LE VIVIEN : mardi et jeudi de 8 H 00 à 12 H 00

BONNE ANNÉE 2012 A TOUS

Lieutenant JUIN

Commandant la Communauté de Brigades de Craon

Richesse piscicole

Plan d'eau Fédéral de La Rouaudière commune de LA ROUAUDIÈRE

Catégorie piscicole	2ème
Taxe piscicole	obligatoire
Carte journalière supplémentaire à payer	non

Règlement 2012

Ouverture du plan d'eau le 1^{er} janvier 2012

1. Tout pêcheur doit être muni d'une carte de pêche d'une AAPPMA. (CPMA obligatoire).
Timbre de l'EHGO ou du club halieutique, pour les départements adhérents.
Pour les autres pêcheurs, avoir en complément la carte fédérale et association.
Carte "vacances" et carte "journalière" disponibles du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2. Deux cannes par pêcheur ; LANCER COMPRIS.

Deux cannes également pour les possesseurs de la carte "mineure" (de 12 à 18 ans).

Les possesseurs d'une carte "découverte" (femme et enfant de moins de 12 ans) n'ont droit qu'à une canne (lancer autorisé).
Une seule canne autorisée par pêcheur le samedi 10 mars.

3. La capture des carnassiers (sandre ou brochet) est autorisée à compter du 1^{er} janvier au 29 janvier 2012 et du 1^{er} mai au 31 décembre 2012, 2 prises par jour et par pêcheur.

En conséquence, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, aux leurres et à la mouche n'est autorisée que pendant cette période.

Tailles minimales autorisées :

- Brochet : 50 cm,

- Sandre : 40 cm.

4. Truites : Le nombre de prises est 10 (dix) par pêcheur et par jour.

L'appât est vivement déconseillé les jours d'empoisonnement en truites.

INTERDICTIONS :

Barques, pêche dans l'eau et float tube.

5. Pour les autres espèces, si le nombre de prises n'est pas limité, chaque pêcheur, responsable et conscient du "plus" qui lui est offert, doit se montrer raisonnable, afin d'éviter un règlement plus strict.

6. Quelques concours peuvent y être organisés. Des pancartes délimitent l'espace que les pêcheurs sont invités à laisser vacant.

7. Des limites de pêche (protection d'une zone frayère) sont indiquées par des pancartes explicatives.

8. La Fédération se réserve le droit de modifier le présent règlement, les pêcheurs en étant avisés par voie de presse.

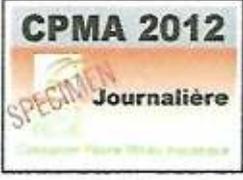
Pêcheurs, pour une bonne gestion du plan d'eau,

* APRES VOTRE PARTIE DE PECHE, VERIFIEZ QUE VOUS N'AVEZ RIEN LAISSE (bouteilles, sacs plastiques, ...)

* INTERDICTION FORMELLE DE MANIPULER LES INSTALLATIONS.

Toute infraction entraînera des poursuites judiciaires pour lesquelles la fédération se portera systématiquement partie civile.

🐟 La carte de pêche en 2012 🐟

		Timbre	Tarif	
CARTE PERSONNE MAJEURE	Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. <i>(Timbre CPMA acquitté une seule fois)</i>		TOTAL	66.00 €
CARTE INTERFEDERALE	Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Valable dans les 36 départements de l'EHGO et les 37 départements du CHI <i>(Timbre CPMA et vignette EHGO pré-imprimés sur la carte)</i>	 	TOTAL	85.00 €
CARTE PERSONNE MINEURE	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. <i>(Timbre CPMA acquitté une seule fois)</i>		TOTAL	15.00 €
CARTE DECOUVERTE	Carte annuelle « Découverte » : Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.	Pas de Timbre CPMA	TOTAL	3.00 €
CARTE JOURNALIERE DISPONIBLE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MAI	1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité. (Sauf plans d'eau touristique : Villiers Charlemagne, La Fenderie, Saint Denis du Maine, Gué de Selle)		TOTAL	23.00 €
CARTE JOURNALIERE DISPONIBLE DU 1^{ER} JUIN AU 31 DECEMBRE	1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité.		TOTAL	8.50 €
CARTE VACANCES	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 30 € <i>(Timbre CPMA pré imprimé sur la carte)</i>		TOTAL	30,00 €
CARTE VACANCES POUR UN MEMBRE AAPPMA	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité.	Pas de Timbre CPMA Elle doit être présentée avec une carte comportant une CPMA annuelle de l'année en cours	TOTAL	18,00 €
CARTE PROMOTIONNELLE « DECOUVERTE FEMME »	Carte annuelle « Découverte Femme ». Pêche à 1 ligne 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Prix unique : 30 € <i>(Timbre CPMA pré imprimé sur la carte)</i>		TOTAL	30,00 €

Aucune copie des timbres CPMA ne peut être délivrée. En cas de perte, le pêcheur doit de nouveau les acquérir.

Une fois collés sur une carte délivrée, les timbres CPMA doivent être oblitérés par cachet ou signature du dépositaire.

L'achat de la vignette EHGO est toujours possible au prix de 25 € pour les pêcheurs ayant acquis initialement la seule carte majeure et souhaitant, par la suite pêcher dans les départements réciprocitaires EHGO, CHI.